

M. BEAUBIEN: Avant chaque élection. L'article ajoute:

Cette conduite malhonnête, antipatriotique et honteuse des partis a fini par faire croire aux Ukranienis que les élections étaient une occasion de gagner un peu d'argent ou d'obtenir d'autres récompenses. Ils ont reçu des certificats de naturalisation sans en apprendre la valeur et l'importance. On leur a dit qu'ils leur donnaient droit de vote, bien que les partis aient obtenu leurs voix par des moyens de corruption. Bref, nos colons, jusqu'à ces derniers temps, ont servi de bons instruments politiques aux mains des Anglo-Saxons. Quel que fût le parti qui dépensât le plus d'argent pour s'assurer leurs votes, ce parti s'enorgueillissait de sa victoire et se glorifiait de sa domination. Bien que, comme nous le disions, aucun des deux partis n'ait tenté de renseigner le colon ukrainien sur sa qualité de citoyen du Canada, avec ses aspirations et ses affinités, bien qu'aucun gouvernement ne se soit soucié d'éclairer les Ukranienis sur leurs droits et devoirs politiques, on les a de plus privés de leur langue, la seule qu'ils pussent parler alors, et on leur a défendu de lire leurs propres journaux qui seuls pouvaient les renseigner sur leurs droits et devoirs de citoyens.

M. MARTELL: N'ont-ils pas perdu leur droit d'électeurs en 1917?

M. BEAUBIEN: Si mon honorable ami veut patienter, je vais en parler dans un instant. Un bon nombre parmi eux ont reçu des certificats de naturalisation et sont devenus sujets britanniques. En 1917 plusieurs ont effert de s'enrôler sous les drapeaux. J'en connais quelques-uns. Prenez nos colons mennonites et même ukranienis; ils ont rendu de grands services à la Croix-Rouge. Les Mennonites de la région de Steinback, dans ma circonscription, ont envoyé des tonnes et des tonnes de saucisson de Bologne aux Russes affamés.

Une VOIX: C'était même mieux que de se battre.

M. BEAUBIEN: Si je comprends bien, lorsqu'ils ont immigré chez nous, on leur a donné la garantie qu'ils ne seraient pas obligés d'aller au feu.

Un DEPUTE: Vous faites erreur.

M. BEAUBIEN: Je puis me tromper, mais, quoi qu'il en soit, je ne veux pas retarder les travaux du comité en discutant cette question. Je prétends que l'immigrant qui débarque au Canada, vêtu de peau de mouton, vaut mieux que celui qui porte un faux col blanc et des gants. Allez à Winnipeg à l'époque des récoltes, visitez-en les bureaux de placement administrés, je pense, par le gouvernement provincial de concert avec celui du Dominion, et si vous avez besoin d'hommes pour travailler sur vos terres, c'est l'immigrant couvert de peau de mouton qui offrira ses services; les autres qui prétendent chercher un emploi refuse-

[M. Martell.]

ront. Celui qui vit sur les prairies l'hiver a besoin de porter un manteau de peau de mouton. J'en ai un moi-même.

M. EVANS: Dans l'Ouest, nous avons un grand nombre d'étrangers qui se sont groupés en colonies. Plusieurs ont fait d'excellents colons. Je veux surtout parler des Galiciens qui, dès leur arrivée au pays, n'ont d'autre ambition que de devenir de bons Canadiens. Les Galiciens se conduisent bien, mais actuellement, depuis la guerre surtout, nous avons une certaine classe d'habitants, là-bas, qui ne sont pas contents de notre forme de gouvernement; ce sont des étrangers du sud-est de l'Europe qui ne cessent de prêcher le soviétisme.

Quant à moi, je protesterais certainement contre l'admission, sans aucune restriction, d'un grand nombre d'étrangers qui s'établiraient en colonies parmi nous. Je prierais le ministre d'être très soigneux dans le choix des immigrants. J'ai lu avec intérêt le projet d'immigration de sir Clifford Sifton, mais d'après ce que je puis voir, ce projet de colonisation ne résulterait qu'en un système de servage, et je m'oppose à ce que l'on ravale ainsi la profession d'agriculteur. Je dis, cependant, que ces gens qui refusent de s'assimiler et d'assumer les devoirs et les reponsabilités du citoyen canadien ne devraient pas être admis au pays.

M. SUTHERLAND: Le ministre voudrait-il me dire si l'ancienne coutume d'accorder une indemnité ou une subvention aux racoleurs doit être adoptée de nouveau en vertu de ce crédit? L'on payait autrefois une gratification aux agents d'immigration pour les colons recommandables qu'ils pouvaient nous amener, et je crois que c'était un bon principe, car je crois que ces agents sont en meilleur état que ne le sont les agents du gouvernement eux-mêmes, de juger des mérites des colons en perspective. La gratification n'était payée que dans le cas des cultivateurs et des domestiques. La demande de domestiques, en Canada, est probablement plus grande qu'elle n'a jamais été, c'est pourquoi je désirerais savoir si le Gouvernement se propose de faire revivre l'ancienne coutume dont je parle?

L'hon. CH. STEWART: J'ignore ce que peuvent faire les racoleurs, mais, en parcourant les archives du ministère et en discutant cette question avec les préposés à l'immigration, j'ai découvert que, bien qu'il y ait eu un grand nombre de bons agents, il y en a eu aussi un nombre considérable qui ont profité de ce système et ont recherché la quantité plutôt que la qualité.